LES FOULEES DOUCES – EDITION 2022 REGLEMENT



Article 1:

Lieux, dates, distances et horaires :

Le Centre Hospitalier La Chartreuse organise deux courses pédestres de 5 et 10 kms, le dimanche 16 octobre 2022. L'épreuve et le départ sont organisés à partir du stade de football du Centre Hospitalier La Chartreuse 1 boulevard Chanoine Kir 21000 DIJON.

Les distances mesurées des épreuves sont de 5 420 m (5km marche/course) et de 10 030 m (10km course).

Horaires: Pour le 5 km course, départ prévisionnel à 09h30. Pour le 5 km marche, départ prévisionnel à 09h45. Pour le 10 km course, départ prévisionnel à 11h00. Les horaires étant prévisionnels, il est demandé aux concurrents de récupérer leur dossard au minimum 30 minutes avant leur épreuve.

Article 2:

Récupération des dossards et puces électroniques :

Les dossards (comprenant une puce pour les courses) seront remis le jour de l'épreuve, le dimanche 16 octobre 2022 à partir de 8hoo et jusqu'à 30 minutes avant l'horaire du départ de la course concernée par le dossard. Le dossard devra obligatoirement être porté sur la poitrine et être entièrement visible. Les dossards doivent être portés tels qu'ils sont remis et ne doivent en aucun cas être coupés, pliés ou obstrués de quelque manière que ce soit. Chaque participant devra se munir d'épingles afin d'attacher convenablement son dossard.

Article 3:

Classements et catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

- Cadets « U18 » (2005-2006),
- Juniors « U20 » (2003-2004),
- Espoirs « U23 » (2000 à 2002),
- Seniors (1988 à 1999),
- Master o (1983 à 1987),
- Master 1 (1978 à 1982),
- Master 2 (1973 à 1977),
- Master 3 (1968 à 1972),
- Master 4 (1963 à 1967),
- Master 5 (1958 à 1962),
- Master 6 (1953 à 1957),
- Master 7 (1948 à 1952),
- Master 8 (1943 à 1947),
- Master 9 (1938 à 1942),
- Master 10 (1933 à 1937).

Article 4 : Inscription à l'événement :

Le droit d'inscription s'élève à :

- Gratuit pour le 5 km marche
- 5 € par participant pour le 5 km (course),
- 5 € par participant pour le 10 km (course).

L'inscription ne sera définitive pour les courses que lorsque toutes les pièces auront été fournies :

- Bulletin d'inscription complet avec le règlement
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de « l'athlétisme », « de la course à pied » ou du « sport en compétition » de moins d'un an
- Ou une photocopie de la licence « compétition » F.F.A. 2022/2023.

Le dossier est à compléter directement sur le site d'inscription de la course.

Les frais d'inscription sont compris.

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place le jour de l'épreuve.

Article 5:

Classement et récompenses :

Des lots récompenseront les trois premiers hommes et femmes du classement « toute catégorie » de chaque course (5 et 10km course).

Un second protocole de récompense sera dédié aux catégories master (classement master scratch de M1 à M10). Ce dernier récompensera les trois premiers master, hommes et femmes, du classement de chaque course.

Article 6:

Droit à l'image:

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication du CH La Chartreuse y compris sur le(s) site(s) Internet ou sur tous autres supports de communication (réseaux sociaux).

Article 7:

Ravitaillement:

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de toutes les courses. Un second poste de ravitaillement sera également installé aux alentours du 6ème km pour le 10 km.

Article 8:

Assurance et responsabilité:

Le Centre Hospitalier La Chartreuse ne saurait être tenus pour responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance auprès de « SOCIETE HOSPITALIERE D'ASSURANCES MUTUELLES » (n° 163813) a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 9: Organisation:

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, de la météo ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 10:

Surveillance médicale:

Un poste de secours fixe de la Croix Rouge Française se tiendra à l'arrivée. Un médecin du centre hospitalier sera également présent.

Article 11:

Douches:

Aucune douche ne sera disponible pour les participants à la fin de l'épreuve. Seuls des toilettes et des vestiaires seront mis en place par l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les vestiaires.

Article 12:

Sites Internet et communication des résultats:

Tous les résultats seront disponibles sur le site des inscriptions et sur le site de la ligue d'athlétisme de Bourgogne Franche-Comté (bourgognefranchecomte.athle.fr/).